

eu autant de chômeurs depuis la fin de la guerre, je tiens à dire que les mesures prises par le gouvernement ont fait quelque bien, puisque en décembre 1958 le nombre de personnes détenant un emploi a dépassé par 22,000 le chiffre de décembre 1957.

**M. Argue:** Quel bien cela fait-il à ceux qui chôment?

**L'hon. M. Starr:** Je dois dire en réponse à la question que le programme municipal d'encouragement qui entrera en vigueur vers la fin de ce mois-ci aura pour résultat d'améliorer ces chiffres.

**L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition):** Puis-je poser une autre question? Le ministre voudrait-il nous donner les chiffres portant sur l'augmentation de la main-d'œuvre en 1958?

**L'hon. M. Starr:** Je n'ai pas ces chiffres sous la main, monsieur l'Orateur. Tout ce que j'ai en ce moment, c'est le rapport du Bureau fédéral de la statistique. Il y est dit qu'il y avait 22,000 personnes de plus en emploi en décembre dernier qu'un an plus tôt.

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Puis-je poser au ministre une question supplémentaire? Sa réponse nous aidera à comprendre le rapport très important sur l'emploi qui est donné au pays aujourd'hui. Le ministre peut-il dire si l'une quelconque des catégories de travailleurs antérieurement comprises dans ces rapports ne serait pas incluse dans le rapport soumis au Parlement et à la nation aujourd'hui?

**L'hon. M. Starr:** Le rapport renferme les mêmes catégories que par le passé.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Puis-je poser une question supplémentaire? N'est-il pas vrai que cette année les pêcheurs n'y sont pas compris? Et quand le ministre répond qu'il n'est pas question de réduire le nombre des timbres requis, cela s'applique-t-il aussi aux pêcheurs? Le ministre se rappelle qu'il m'a dit le contraire tout dernièrement?

**L'hon. M. Starr:** Dans la première partie de sa question l'honorable député de Bonavista-Twillingate n'y voit pas encore clair, puisqu'il parle des chiffres de l'inscription nationale qui ne comprennent pas les pêcheurs. Quiconque cherche du travail figure dans ces données du Bureau fédéral de la statistique, et la période donnant droit à l'assurance-chômage s'applique aussi aux pêcheurs.

**L'hon. M. Pickersgill:** En d'autres termes, le gouvernement a cessé...

[L'hon. M. Starr.]

**M. l'Orateur:** J'espère que l'honorable député de Bonavista-Twillingate n'amorcera pas un débat sur la question.

**L'hon. M. Pickersgill:** Non; je veux simplement éclaircir la réponse du ministre. J'allais lui demander...

**Une voix:** Asseyez-vous!

**M. l'Orateur:** L'honorable député a-t-il une question supplémentaire à poser?

**L'hon. M. Pickersgill:** Oui! Le ministre a-t-il bien dit qu'on ne songe plus à réduire le nombre de timbres requis des pêcheurs aux fins de l'assurance-chômage?

**L'hon. M. Starr:** J'ai dit qu'il n'est pas question de réduire le nombre de 15 timbres actuellement requis pour les prestations saisonnières, et cela s'applique à tout le monde.

## LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

QUESTION VISANT À SAVOIR SI LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT SERA PRÊTE POUR LA SAISON DE NAVIGATION DE 1959

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. B. G. Allmark (Kingston):** J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre pourrait-il informer la Chambre si la voie maritime du Saint-Laurent sera ouverte à la circulation au début de la saison de navigation de 1959?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Oui, monsieur l'Orateur. Je remercie l'honorable député d'avoir bien voulu me signifier son intention de poser cette question. En raison du grand intérêt que portent à cette question les honorables députés de Vaudreuil-Soulanges, de Glengarry-Prescott et de Grenville-Dundas, je dirai qu'à la fin de 1958, quatre ans et demi seulement après l'établissement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, les travaux de construction qui en relèvent ont progressé au point où tous les chenaux, écluses et structures accessoires seront prêts pour la circulation maritime à l'ouverture de la saison de navigation le printemps prochain, sous réserve, en partie, cependant, d'une profondeur limitée de 24 pieds et demi jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, alors que la profondeur minimum prévue de 27 pieds existera partout.

Un manque général d'outillage approprié au dragage de divers genres et l'état de certains matériaux, aggravés par la venue hâtive de l'hiver qui a entravé si sérieusement le dégagement des océaniques du canal Lachine et du port de Montréal, ont retardé le parachèvement de la production, le nettoyage par dragues, l'essai de tous les chenaux pour voir s'ils avaient la profondeur requise